

ÉLEVAGE AQUACOLE

entre terre et mer



L'aquaculture regroupe d'une part la conchyliculture et d'autre part les piscicultures continentale et marine.

Au second rang européen, la conchyliculture française représente une production annuelle moyenne de 200 000 tonnes de coquillages. Les entreprises conchyloles exploitent le littoral ainsi que des filières en mer. Elles se répartissent sur 55 000

concessions du domaine public maritime.

La pisciculture regroupe trois secteurs d'élevage bien distincts : la salmoniculture, la pisciculture marine et la pisciculture d'étangs. La production totale de ces secteurs d'activité en 2003, était de 60 000 tonnes sur 600 entreprises (hors pluriactifs) pour un chiffre d'affaires de 250 millions d'euros. Source FFA.



L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE

En France, 3750 entreprises **conchyloles** sont recensées. Elles emploient plus de 20 000 personnes dont 10 000 équivalents temps plein. Source CNC, 2004.

L'essentiel des emplois permanents de la **salmoniculture** est à temps complet. Cependant les activités de transformation (truite éviscérée, filet...) et d'expédition, requièrent de la main d'oeuvre complémentaire à temps partiel ; et pour faire face aux pics d'activité (été et fin d'année), les entreprises ont recours à de la main d'oeuvre saisonnière. Ainsi 635 entreprises emploient environ 2 000 personnes (1 580 UTA). Source FFA, Ministère de l'Agriculture

Développée dans les années 70, la **pisciculture marine** regroupe aujourd'hui une soixantaine d'entreprises, et emploie près de 500 personnes.

Les piscicultures d'étangs regroupent 6 000 exploitants propriétaires en pluriactivité, et près de 75 professionnels

ELEVAGE AQUACOLE

130 000 tonnes d'huîtres par an, et 73 200 tonnes de moules sont produites chaque année en France. Les conchyliculteurs vendent également un peu plus de 20 000 tonnes de palourdes, 1 600 tonnes de coques et 1 500 tonnes d'autres coquillages. Source AGRESTE 2002.

Près de 3 400 entreprises pratiquent l'ostréiculture et moins de 1400 la mytiliculture. Rares sont les mytiliculteurs qui n'élevent que des moules, contrairement aux ostréiculteurs qui sont plus de 60 % à ne produire que des huîtres.

La moule de Bouchot est produite principalement en Normandie et en Bretagne Nord et la moule de Cordes en Méditerranée. Les 3 principaux sites d'huîtres sont Poitou-Charentes (44 % des huîtres y sont commercialisées), la Bretagne, et la Normandie.

— Avec une production **salmonicole** de 42 000 tonnes, la France est le 3^{ème} producteur de truites après le Chili et la Norvège. 52 % de la production nationale sont produits en Aquitaine et en Bretagne. Source FFA, Ministère de l'Agriculture.

— La **pisciculture d'étangs** produit 12 000 tonnes de carpe (53 %), gardon (25%), tanche (13%) et carnassiers (dont le brochet, 8%). Les 3/4 de la production sont valorisés pour le repeuplement et la pêche-loisir, devant la vente directe au consommateur.

— La **pisciculture marine** produit 8 000 tonnes de bars, daurades, turbots, maigres, saumons et 60 millions d'alevins. Les ventes, destinées à la consommation en produit frais, sont réalisés au 3/4 par les 8 plus grosses entreprises. L'exportation représente près de la moitié de la production. Techniquement très bien placée la France exporte également 60 % de sa production d'alevins.

LES ENJEUX ET LES IMPACTS SUR LES MÉTIERES ET LES EMPLOIS



- En dépit d'une balance commerciale déficitaire pour les produits de la mer, de la baisse des productions tant en conchyliculture, qu'en pisciculture, le développement des sites aquacoles est largement confronté aux pressions des associations environnementalistes, et aux pressions sur l'utilisation du littoral (avec une préférence pour le développement des activités touristiques). Un des enjeux aujourd'hui pour le secteur de l'aquaculture est de maintenir le niveau de production actuel voire de pouvoir le développer afin d'assurer la pérennité de leurs activités économiques.
- Les aspects environnementaux et la législation à cet égard sont de plus en plus importants. Les activités aquacoles sont de plus en plus encadrées. Afin d'anticiper les risques en matière de sécurité sanitaire et alimentaire, les pratiques de travail se modifient (mesures plus fréquentes de l'état sanitaire des eaux, des rejets en pisciculture, traçabilité en ostréiculture, etc...).
- Le renforcement des normes relatives au bien-être animal entraîne des modifications importantes dans les pratiques d'élevage en pisciculture notamment en ce qui concerne la gestion du stress, la manipulation des poissons, et les densités d'élevage.
- En ostréiculture, la production n'étant pas extensible, l'enjeu pour les professionnels se situe dans le développement de stratégie commerciale notamment à l'export, et de compétences dans la commercialisation de leurs huîtres.

LES PRINCIPAUX MÉTIER S DE L'AQUACULTURE

En conchyliculture

- **Agent conchylicole** : il effectue les différentes opérations techniques liées à l'élevage des coquillages : implantation, entretien, récolte et conditionnement des coquillages. Selon les étapes de production, l'agent conchylicole travaille aussi bien en mer qu'à terre.
- **Responsable de production** : au-delà de la maîtrise des travaux liés à l'élevage des huîtres, le responsable de production est chargé d'organiser la production des huîtres en fonction des objectifs de commercialisation. Il exerce dans les entreprises ostréicoles de taille importante, et encadre une équipe.

En pisciculture

- **Agent piscicole** : il met principalement en œuvre les différentes opérations liées au grossissement des poissons (alimentation, oxygénation, traitements parasitaires, tri et pêche). Il exerce dans des piscicultures alimentées en eau douce, ou dans des fermes aquacoles basées soit en mer (cages marines installées en pleine eau), soit à terre (bassins alimentés en eau de mer).
- **Responsable d'élevage piscicole** : il est chargé de mettre le poisson dans les meilleures conditions de croissance au regard des objectifs de production à atteindre pour satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs du marché. Il exerce dans des entreprises piscicoles de taille importante et encadre une équipe.

CONNAÎTRE L'ACCÈS AUX DIPLÔMES ET AUX FORMATIONS

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Formation
et de Développement (SRFD)
Cité administrative Coligny
131, rue du Faubourg Bannier - 45042 ORLEANS Cedex 1
Tél. 02.38.77.40.30 Fax. 02.38.77.40.98
Contact : srfd.centre@educagri.fr
www.centre.educagri.fr

Fédération Régionale des Maisons Familiales
2, Rue Jean Philippe Rameau - 45057 ORLEANS Cedex 01
Tél. 02.38.71.99.10 Fax. 02.38.71.99.13
Contact : fr.centre@mfr.asso.fr
www.mfr-centre-idf.asso.fr

Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP)
11, rue des Hauts de Chartres
B.P. 212 - 28000 CHARTRES
Tél. 02.37.30.29.31 Fax. 02.37.30.23.15
Contact : dreap-geli@cneap.scolanet.org
www.cneap.scolanet.org

L'Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion
(UNREP)
94, Avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN
Tél. 01.41.83.14.20 Fax. 01.48.91.22.82
Contact : unrep@unrep-edu.org
www.unrep-edu.org

AVEC OU SANS DIPLÔMES VOUS POUVEZ ACCÉDER À CES DIFFÉRENTS MÉTIERS

En travaillant dans une entreprise agricole, vous pouvez acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à l'exercice de votre fonction et développer vos compétences en ayant recours à la formation professionnelle continue.

Pour en savoir plus sur les formations de courte durée pour les salariés de l'agriculture, les contrats de professionnalisation, le droit individuel à la formation (DIF), les congés individuels de formation :

Adressez-vous au :

Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et des entreprises Agricoles (FAFSEA)
Délégation Régionale Centre
8-12, rue du Docteur Herpin
37000 TOURS
Tél. 02.47.31.07.60 Fax. 02.47.05.10.44
Contact : centre@fafsea.com
www.fafsea.com

La formation professionnelle vous permet d'évoluer d'un emploi à l'autre.

Une validation de votre expérience par un diplôme est aujourd'hui possible : tout savoir sur la VAE.
(Renseignez-vous auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de votre région).

LES PRINCIPALES FORMATIONS DIPLÔMANTES

De manière non exhaustive ont été recensées :

■ **NIVEAU V**
Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles BEPA
Productions aquacoles
Brevet Professionnel Agricole et Maritime par certificats et par Unités Capitalisables BPAM
Productions aquacoles

■ **NIVEAU IV**
Baccalauréat professionnel BAC PRO
Cultures marines, Productions aquacoles
Brevet Professionnel par Unités Capitalisables BP par UC
Responsable d'exploitation aquacole maritime-continentale

■ **NIVEAU III**
Brevet de Technicien Supérieur Agricole BTSA
Productions aquacoles

MIEUX CONNAÎTRE LE SECTEUR

Comité National de la Conchyliculture CNC
122 Rue Javel
75 015 Paris
Tel. 01.42.97.48.44 - Fax 01.42.86.08.24
www.cnc-france.com

Fédération Française de l'Aquaculture
546 Place St Exupéry
33 127 ST JEAN D'ILLAC
Tel. 05.56.68.94.95 - Fax 05.56.68.92.94

CIPA Comité Interprofessionnel des produits de l'Aquaculture
32 rue de Paradis
75 010 Paris
Tel. 01.40.58.68.00 - Fax 01.40.59.00.12
www.lapisciculture.com